

URBANISME

Fiches repères

*Vous conseiller pour votre projet
avant d'instruire votre dossier.*



Fiche n°9

**Déclaration
préalable**

Pour construire une maison individuelle

Préparez votre dossier de demande



Identifiez le formulaire à remplir

POUR UN PROJET CONCERNANT UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU ANNEXES

> Cerfa n° 13703 si :

- vous réalisez des travaux d'extension, de modification de l'aspect extérieur, de ravalement de façades
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage, etc.)
- vous voulez édifier une clôture.

POUR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

> Cerfa n° 13702 si :

- vous divisez un terrain pour en détacher un ou plusieurs lots en vue de construire :
 - en dehors d'un site classé ou dans les périmètres d'un site patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques
 - sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou

d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement.

- vous réalisez une division foncière dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.

POUR LES AUTRES PROJETS

> Cerfa n° 13404 si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, etc.) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante, etc.) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.

Pour le télécharger :

www.servicepublic.fr





Préparez les pièces à fournir en fonction de votre projet

(*) pièce à fournir si le projet est visible depuis l'espace public, proche d'un site patrimonial remarquable ou d'un monument historique

(**) pièce non exigée si le projet est sur le périmètre d'un permis d'aménager (de moins de 10 ans)

PLAN DE SITUATION

PLAN DE MASSE

PLAN DE COUPE

PLAN DE FAÇADE

NOTICE DESCRIPTIVE

PHOTO DE PRÈS (*)/(**)

PHOTO DE LOIN (*)/(**)

INSERTION GRAPHIQUE (*)/(**)

UNE PISCINE DE - DE 100M ² NON COUVERTE OU AVEC COUVERTURE DE - DE 1M80 DE HAUTEUR	X	X	X			X	X	X
UN ABRI DE JARDIN OU UN GARAGE	X	X		X		X	X	X
UNE EXTENSION D'UN BÂTIMENT EXISTANT DE - DE 40 M ² EN ZONE U ou DE -DE 20 M ² HORS ZONE U (extension en dur, pergola, carport)	X	X		X		X	X	X
UN CHANGEMENT DE DESTINATION SANS MODIFICATION DE FAÇADE	X							
LA TRANSFORMATION DE MON GARAGE EN PIÈCE À VIVRE SANS MODIFICATION DE FAÇADE	X							
LA TRANSFORMATION DE MON GARAGE EN PIÈCE À VIVRE AVEC MODIFICATION DE FAÇADE	X			X		X	X	X
LE DÉTACHEMENT D'UN TERRAIN EN PLUSIEURS LOTS À BÂTIR SANS CRÉATION D'ESPACES COMMUNS	X	X						
UNE CLÔTURE	X	X				X	X	X
UNE COUPE /ABATTAGE D'ARBRES SITUÉS DANS UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ/ UNE FORÊT SUR UNE COMMUNE AVEC PLU	X	X				X	X	
UN RAVALEMENT DE FAÇADE OU UNE MODIFICATION DE LA TOITURE D'UNE CONSTRUCTION	X			X		X	X	X

Les fiches repères pour vous aider

- Le Ba-B.A. du PLU et du RNU > Fiches n°1 A et B
- Quelle demande d'autorisation pour mon projet ? > Fiche n° 2
- Petit dico d'urbanisme > Fiche n° 3
- Changement de destination ou d'affectation ? > Fiche n° 4
- Permis de construire > Fiche n°5
- Les différentes surfaces > Fiche n° 6
- Les plans > Fiche n° 7
- Extension > Fiche n°8
- Déclaration préalable > Fiche n°9



Service d'instruction Tél. 05 56 58 65 20
des Autorisations du Droit du Sol Du lundi au vendredi :
Bâtiment Annexe - 1 avenue Gambetta 8h30 - 12h00 / 13h00 - 17h00
33480 Castelnau-de-Médoc medullienne@cdcmedullienne.fr